

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 février 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3808)

Tombé

AMENDEMENT

N° AC1

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE 5

Rédiger ainsi l'alinéa 6 :

« – les mots : « minimale de 40 % » sont remplacés par les mots : « de 50 % » ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.